



# Usufruit et succession et administration fiscale

Par **Anneso31**, le **15/09/2016** à **07:35**

Bonjour

Mon père est décédé , laissant son conjoint ( Marie sous la séparation de bien ) , sa maman et sa fille ( moi même ) .

La succession a été ouverte auprès du notaire , la déclaration de succession a été faite , nous avons payé les droits à l'administration fiscale .

Sauf que cette dernière n'est pas d'accord avec les calculs et a décidé d'augmenter mes droits .

Mon père détenait un bien en nu propriété , et sa maman l'usufruit .

Le notaire a appliqué l'usufruit de sa femme sur le ce bien , et donc exonéré de droit . Or les impôts nous indique que nous ne pouvons pas appliquer l'usufruit de sa femme car le Bien était détenu en nu propriété et l'usufruit déjà occupé par sa mère . Donc ma Part est augmentée et mes droits également .

Est ce un erreur du notaire ? Comment pouvons nous contrer cela auprès de l'administration fiscale ?

Merci pour vos rponses

Cordialement